

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 27 Avril 1897

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnances Souveraines du 15 avril 1897, M. Emile Bernich, Consul Général de la Principauté à Marseille, a été nommé Consul Général honoraire et Conseiller privé de Son Altesse Sérénissime.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, M. Jacques Eymon est nommé Consul Général de la Principauté à Marseille, en remplacement de M. Emile Bernich, nommé Consul Général honoraire.

Le Prince, par Ordonnance du 21 avril 1897, a approuvé la modification à l'article 21 des Statuts votée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers le 13 mai 1896.

Le Prince, par Ordonnance du 23 avril 1897, a nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Officier :** M. Eugène Pouillet, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, Président de l'Association littéraire et artistique internationale.

**Chevaliers :** M. Alexandre Chaumat, avocat à la Cour d'appel de Paris, délégué de S. Exc. le Ministre de la Justice Française au Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale ;

M. Florimond Desjardin, avocat à la Cour d'appel de Paris, délégué de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française au Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale ;

M. Paul Wauwermans, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, délégué de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur du royaume de Belgique au Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale ;

M. Jules Lermina, homme de lettres, Secrétaire perpétuel de l'Association littéraire et artistique internationale.

## NOUVELLES LOCALES

Un événement hélas ! trop prévu depuis quelques semaines est venu jeter la consternation dans la Principauté.

S. A. Madame la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg s'est éteinte, samedi matin, à Stuttgart, après de longs mois de souffrances.

Pour qui connaît l'affection profonde et l'attachement vivace du peuple monégasque envers l'auguste tante du Prince Albert I<sup>er</sup>, envers l'admirable sœur du Prince Charles III, les manifestations de douleur dont nous sommes témoins depuis deux jours sont l'expression naturelle du deuil qui unit au Souverain la population tout entière.

En pourrait-il être autrement ? Les Monégasques avaient appris à aimer, dès qu'elle leur était apparue, il y a plus d'un demi siècle, lors de l'avènement de son père le Prince Florestan, cette jeune Princesse, qui fut, dès son enfance, au Palais de Monaco, l'incarnation de la grâce et de la bonté ; et lorsque les dures épreuves des discordes civiles vinrent rendre si difficile et, par instants, si périlleuse la situation de la famille souveraine, la popularité naissante de la Princesse Florestine, contribua à affermir autour des Princes le dévouement de bien des cœurs fidèles. En se reportant à ces temps troublés, le souvenir des vieux Monégasques évoque encore dans un même sentiment d'admiration la douce figure de la jeune fille et l'image de sa courageuse mère, la Princesse Caroline, celle qui ne désespéra jamais de la Principauté ni de la fidélité de ses sujets.

La Princesse Florestine avait donc été élevée à la douloureuse école de l'adversité ; quoique bien plus jeune que son frère le Prince Charles, elle avait partagé avec Lui les mêmes angoisses, sinon les mêmes dangers ; l'union du frère et de la sœur s'était dès lors cimentée ; elle devait se resserrer davantage encore, à mesure que la vie intérieure de Charles III était plus cruellement traversée.

Et cependant l'illustre alliance qui avait fait entrer la Princesse dans l'une des plus anciennes familles souveraines de l'Europe, avait marqué pour la Maison Princière une des phases les plus brillantes de son histoire, et les Monégasques avaient accueilli avec transport cette consécration nouvelle que recevait le rang restauré de leurs Princes. Le mariage de la Princesse Florestine, célébré à Monaco en 1863 avec le Prince Guillaume de Wurtemberg, Duc d'Urach, semblait marquer l'apogée de la prospérité pour sa famille ; mais des deuils et des tristesses de toute espèce s'apprétaient à fondre sur Elle ; une année ne s'était pas écoulée que la Princesse Antoinette, la noble épouse de Charles III, était ravie à l'affection des siens ; au même moment un mal sans remède frappait le Prince ; il perdait la vue et sa santé était profondément ébranlée ; enfin, au bout de peu d'années, l'union de la Princesse Florestine était à son tour brisée par la mort du Duc d'Urach en 1869.

Dès lors la vie de la Princesse se partage entre l'éducation de deux fils dont Elle a su faire des hommes d'élite parmi les Princes, et les soins de tous les instants prodigués, avec une abnégation qui ne faillit jamais, à ce frère auguste qu'Elle aimait d'une affection sans bornes. Soutenu dans son malheur par les conseils virils de Sa mère, le Prince Charles III trouvait, d'autre part, un adoucissement chaque jour plus nécessaire à ses maux, dans le délicat et ingénieux dévouement de Sa sœur.

Ce rôle qu'Elle avait embrassé, en en mesurant dès le début les sévères devoirs, la Princesse Florestine le poursuivit avec une constance et une sérénité héroïques pendant dix-huit années ; aucune fatigue ne l'arrêta pour remplir sa tâche ; Elle s'ingéniait à suppléer son frère dans la partie

extérieure des obligations souveraines, elle répandait autour d'elle les secours aux malheureux qui s'étaient habitués à compter sur sa généreuse intervention jamais lassée, elle se dépensait surtout pour maintenir la Cour de Monaco dans son éclat ; elle y apportait cette grâce souveraine et cette distinction innée, passées en proverbe chez les Grimaldi et les Matignon.

Hélas ! les forces physiques ont des limites plus étroites que le dévouement et la volonté ! Lorsqu'au mois de septembre 1889 le Prince Charles III fut ravi à son affection, le rôle de la Princesse Florestine était achevé, mais sa santé était entièrement détruite.

Le peuple monégasque avait été le spectateur ému de cette noble conduite et de cette abnégation ; il bénissait la Princesse pour ses bienfaits et ses bonnes œuvres ; mais, confondant dans un même sentiment d'affection le Prince Charles III et sa noble sœur, il se sentait encore attiré vers Elle par l'admiration que lui inspirait ce magnifique exemple d'attachement fraternel.

C'est aujourd'hui ce sentiment qui se fait jour et qui rend si intense l'émotion avec laquelle la nouvelle de la fin de la Princesse a été accueillie à Monaco ; les Monégasques s'unissent de cœur à la douleur de leur Souverain, à celle des Princes Guillaume et Karl d'Urach, et il fait sien l'immense deuil qui frappe encore la famille des Grimaldi.

A l'occasion du décès de S. A. Madame la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg, Leurs Altesses Sérénissimes ont pris le deuil pour deux mois.

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chambellan, est parti hier pour Stuttgart où il assistera aux funérailles de S. A. Madame la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg.

Un service funèbre sera célébré demain mercredi, à 10 heures du matin, à la cathédrale, à la mémoire de S. A. Madame la Duchesse Douairière d'Urach-Wurtemberg.

Samedi, dès que la fatale nouvelle a été connue à Monaco, vers 4 heures de l'après-midi par la mise en berne du drapeau flottant au Palais, et par le glas funèbre des cloches des églises de la Principauté, les concerts du soir et les fêtes annoncées pour le lendemain ont été contremandés.

S. Exc. M. Olivier Ritt et M. le Comte Gastaldi ont envoyé le 25 avril, à S. A. le Duc Wilhelm d'Urach, des télégrammes dont voici la teneur, ainsi que celle des réponses qui leur ont été faites :

Le Gouverneur Général, les Magistrats et Fonctionnaires civils et militaires, profondément attristés du malheur qui frappe Votre Altesse, Son frère et Sa famille, Leur offrent, en cette circonstance douloureuse, l'expression de leurs respectueuses condoléances.

Signé : OLIVIER RITT.

Mon frère et moi, vivement touchés des témoignages de sympathie dont vous êtes interprète, vous prions recevoir vous-même et transmettre aux Magistrats et Fonctionnaires civils et militaires nos plus vifs remerciements.

Signé : Duc d'URACH.

Le Maire, la municipalité et la population monégasque, si attachés à la regrettée Duchesse Douairière, s'associent de tout cœur à votre douleur.

Signé : Comte GASTALDI.

Profondément émus de la sympathie du Maire, de la municipalité et de la population entière, nous prions transmettre à tous nos sincères remerciements. L'attachement fidèle des Monégasques à la mémoire de notre mère atténue notre douleur.

Signé : Duc et Prince URACH.

Selon le programme que s'était tracé le Comité de réception de l'Association Littéraire et Artistique internationale, nos hôtes ont été conviés mardi dernier à une excursion en mer jusqu'à San Remo. Le vapeur *Le Cannois* levant l'ancre à 9 heures, a transporté les touristes, ravis de cette promenade matinale et émerveillés du panorama superbe qui s'est déroulé sous leurs yeux.

Un déjeuner de deux cents couverts les attendait à l'Hôtel Royal. M. le baron de Rolland et M. Pouillet ont porté deux toasts, le premier à l'Association au nom de la Principauté, et à l'Italie ainsi qu'à son Souverain, le second à Leurs Altesses Sérénissimes.

L'état de la mer étant devenu quelque peu mauvais par suite du vent d'Est qui s'était élevé dans la journée, peu de nos congressistes sont remontés sur *Le Cannois* qui, d'ailleurs, dût s'arrêter dans la soirée à Menton. Le retour s'est donc effectué en grande partie par le chemin de fer et le soir, on s'est retrouvé à la fête donnée au vélodrome du boulevard de la Condamine, par la Société des Régates.

LL. AA. SS. le Prince et le Prince Héritaire y sont venus à 10 heures.

Etaient également présents : S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général ; M. le Comte Gastaldi, maire de Monaco, et M. le Ch<sup>r</sup> de Loth, premier adjoint, etc.

Reçu par M. le Ch<sup>r</sup> Marquet, notre Auguste Souverain a daigné complimenter la Société des Régates et son estimable et zélé Président.

M. Pouillet a porté un toast chaleureusement applaudi, à nos Princes et, après avoir constaté combien étaient dignes et correctes nos réunions populaires, il a trouvé la raison de cette tenue parfaite dans la présence constante du Prince au milieu de Ses sujets.

Le lendemain était le jour fixé pour la fête générale en l'honneur de nos hôtes.

M. le Maire avait fait appel au concours de la population et celle-ci y avait répondu avec un élan qui ne s'est pas démenti une minute. Dès le matin, les différents quartiers de la Principauté avaient pris leur air joyeux des grands jours. Toutes les villas, tous les établissements, tous les magasins étaient pavés.

La place du Palais, l'avenue de la Porte-Neuve, la place d'Armes, la place du Casino et ses abords étaient, le soir, dès huit heures, illuminés à *giorno*. Sur la terrasse du Palais, près de la Mairie, avait été dressé un écusson colossal, portant au centre le cartouche losange de la ville de Monaco, avec, en exergue, des palmes vertes et surmonté de la couronne avec le chiffre 1897. Eclairé en verres de couleurs, cet écusson qu'on voyait de tous les points à la fois, faisait un effet magnifique. Les illuminations étaient confiées à M. Robaudy qui s'est surpassé. La place du Casino était féerique, des portiques de feu et des guirlandes lumineuses l'entouraient de dessins gracieux ou l'électricité, le gaz et les lanternes vénitienes luttaient à l'envi pour composer une décoration admirablement réussie.

LL. AA. SS. le Prince Albert, la Princesse Alice et le Prince Louis assistaient à la parade vélocipédique qui a commencé la série des divertissements de cette belle soirée. Nos Princes ont été salués par la *Marche Nationale*, et le défilé a com-

mencé aussitôt. Nous ne pouvons énumérer les merveilles d'équilibre et d'ornementation inventée par les membres du S. V. M. pour cette circonstance, on verra plus loin la désignation des machines récompensées, mais nous tenons à féliciter les organisateurs de cette réunion qui a été parfaite de tous points et du meilleur goût.

Le feu d'artifice a suivi la parade. Il a été ce qu'on pouvait attendre des successeurs de Ruggieri. Trois chalands ancrés à l'entrée du port avaient été mis à la disposition des artificiers et de là partaient successivement, bombes, fusées et bouquets, tous plus beaux l'un que l'autre.

En même temps, une centaine de barques illuminées parcouraient la rade, formant des lacets et des arabesques d'un pittoresque effet.

Après le feu d'artifice, les milliers de spectateurs massés sur les avenues et les terrasses longeant le port, ont assisté à un embrasement du rocher de Monaco, à l'aide des feux de Bengale, puis l'orchestre du Casino, sous la conduite de M. Jehin, et la Société Chorale, dirigée par M. Achille Nef, ont donné leurs concerts aux applaudissements d'une foule enthousiaste.

Pour cette soirée mémorable, qui, par son ensemble et la variété des réjouissances, dépasse tout ce que l'on avait encore vu à Monaco, il était venu une grande quantité d'étrangers de tous les points environnants. Les trains ont été bondés durant la journée entière.

Jeudi matin, à 9 heures et demie, dix breaks et un omnibus, stationnant sur la place du Casino, attendaient les Congressistes et les invités du Comité de réception pour les conduire à la Turbie et à Nice.

Le départ a eu lieu à 10 heures. Nous ne nous étendrons pas sur les émerveillements du voyage. Chaque détour de la route, avec ses points de vue nouveaux, était cause d'exclamations unanimes. A la Turbie, un déjeuner magnifiquement servi attendait les excursionnistes. Au dessert, treize ou quatorze toasts ont été prononcés, nous ne pouvons aujourd'hui les reproduire, faute de place, et nous nous bornerons à les mentionner en enregistrant le succès des orateurs, citons notamment MM. de Rolland, Pouillet, Ratisbonne, P. Glaize, Jules Lermina.

Le voyage à Nice et le retour à Monaco se sont effectués le plus agréablement du monde.

Enfin vendredi soir, toujours à l'occasion du Congrès, une grande réception avait lieu au Palais. Les salons princiers étaient décorés et illuminés avec le luxe habituel. Le cercle s'est tenu dans la salle du Trône et nos Souverains se sont entretenus avec un grand nombre de membres de l'Association. S. A. S. le Prince a remis lui-même à MM. Pouillet, Lermina, Desjardin et Wauwermans, les décorations qu'il a daigné leur conférer.

Samedi matin a eu lieu la dernière séance du Congrès.

Nous voudrions rendre un compte, au moins résumé, de cette séance. Mais, comme le journal insérera ultérieurement d'une manière spéciale, tout ce qui concerne le Congrès, travaux et fêtes, nous nous bornerons à reproduire aujourd'hui les discours d'adieux qui ont été prononcés.

M. Ratisbonne s'exprime en ces termes :

Monseigneur, Mesdames, Messieurs.

Mon titre de président perpétuel tout idéal qu'il soit, et ma qualité, à laquelle je tiens au moins autant, d'ouvrier de la première heure, me valent l'honneur où il y a de la tristesse, de prononcer les paroles de clôture du Congrès, de ce congrès si brillamment inauguré il y a huit jours par S. Exc. M. le Gouverneur Général et par notre cher Pouillet, notre Président actif, et aussi le lendemain soir par M. Marcel Prévost qui eut, Monseigneur, l'honneur de répondre à Votre Altesse. En s'adressant à Votre Altesse au nom de nous tous, le jeune romancier qui passait seulement pour expert du cœur féminin, s'est révélé interprète éloquent de ce qu'il y a dans le cœur des hommes.

L'heure de la séparation a sonné. Il ne nous reste plus qu'à vous dire merci, ce mot si doux quand il monte du cœur aux lèvres, et adieu, le mot le plus cruel de toute langue humaine.

Nous partons le cœur plein de regret et de reconnais-

sance. Nous avons eu partout d'admirables réceptions, les travaux s'entremêlant aux distractions, aux excursions et aux fêtes ; mais nous n'avions pas eu encore une population tout entière associée à ces fêtes, des réjouissances publiques, les fêtes du Congrès célébrées comme fêtes d'Etat ; mais surtout ce que nous n'avions pas eu encore c'est un prince, le prince qui nous avait appelés, nous accueillant comme il l'a fait, avec une affabilité si simple et si cordiale, s'unissant à nos travaux et quand nous l'appelions notre Protecteur, nous appelant ses collaborateurs.

Eh bien, Monseigneur ! vous avez eu raison, car si individuellement nous sommes peu de chose, nous sommes grands par l'idée que nous représentons. Quelle est-elle, cette idée ? C'est une idée de réparation et de justice. Le mal avait commencé avec le partage de la terre. Jupiter, suivant la ballade de Schiller, avait dit aux hommes de se la partager fraternellement, ils avaient tout pris et n'avaient rien laissé au poète. Le poète s'en plaignait douloureusement à Jupiter qui lui demanda pourquoi il venait si tard et ce qu'il faisait pendant le partage. « J'écoutais l'harmonie des sphères, dit le poète, j'étais à tes pieds dans le Ciel. » Et Jupiter charmé de répondre : « Il n'y a plus de place pour toi sur la terre, mais puisque tu es venu au ciel, chaque fois que tu voudras venir m'y visiter, il te sera ouvert. »

Nous avons révisé l'arrêt céleste. Car enfin, entre deux visites à Jupiter, le poète, l'homme de pensée, pourrait mourir de faim. Nous avons voulu qu'il ait aussi sa place au soleil de la terre. Nous avons voulu qu'il ne soit pas affamé auprès du miel qu'il a recueilli ; sans abri, et le nid qu'il a construit occupé par d'autres ; tout nu, et d'autres se couvrant de la laine qu'il a tissée et dont il a été dépourvu.

Eh bien ! l'humanité vaut mieux qu'on ne le dit, car cette idée marchant devant nous, toutes les plus hautes portes se sont ouvertes à nous qui portons ce flambeau. Nous avons siégé à Venise, dans le Palais des Doges ; nous avons, à Londres, vidé la coupe d'amour dans le Palais du Lord Maire, à Madrid, nous avons eu, dans l'antique Escorial, des agapes que présidèrent Jules Simon et Castelar. C'était le quatrième centenaire de la naissance de Christophe Colomb. Et je me souviendrai toujours des paroles enflammées que nous adressa le grand orateur espagnol : « Christophe Colomb, dit-il, devait découvrir l'Amérique, car il s'était embarqué sur un vapeur qui s'appelait : *La Foi*. Mais si l'Amérique n'avait pas existé ? Qu'importe ! Il aurait pourtant découvert l'Amérique. Dieu l'aurait fait surgir du fond des mers pour récompenser la foi ».

Nous avons eu la foi et nous avons triomphé. Notre Amérique a été la Convention de Berne. Et après elle, nous ne nous sommes pas encore arrêtés, nous avons voulu faire porter à cette Convention tous ses fruits, l'améliorer, et que d'autres nations se solidarisent avec les premières pour la sainte protection de la propriété intellectuelle.

Nous n'avons plus aujourd'hui à nous défendre que de nous-mêmes. Eviter de pousser notre principe jusqu'à ses conséquences les plus lointaines pour ne pas provoquer, peut-être, une réaction qui remettrait en discussion le principe lui-même ; n'apporter pas, non plus, à un Congrès trop de questions à discuter. Qu'un Congrès proclame une seule chose juste, c'est un beau Congrès.

Telle est cette déclaration en faveur du droit moral de l'auteur, aussi précieux, plus précieux pour lui que son droit pécuniaire, la proclamation de l'inviolabilité de sa pensée, qu'il soit vivant ou mort. Vous avez voté cela à votre première séance, à la suite du rapport de M. Jules Lermina. C'est un beau commandement que vous avez promulgué sur le rocher de Monaco et il restera l'honneur de ce Congrès.

Et maintenant, les derniers saluts de notre gratitude. La première expression de notre reconnaissance à son Altesse Sérénissime la gracieuse souveraine de Monaco, amie des lettres et des beaux-arts, qui donnait hier une fête au Congrès et qui, à sa première séance, lui a apporté la fête de son sourire pour lui porter bonheur !

Notre gratitude à la population monégasque, si aimable et si douce, et qui s'est pressée avec tant de sympathie autour de nous ;

Nos remerciements à Son Excellence M. le Gouverneur Général qui nous a introduits si magnifiquement et qui, depuis, a donné aux travaux du Congrès tout le temps qu'il pouvait dérober à son haut service, ne se refusant que les fêtes.

Et à vous, éloquent Monsieur de Rolland, président du Comité, qui avez été l'organisateur du Congrès et qu'on peut bien appeler l'organisateur de la victoire !

A vous, Monseigneur, comment vous exprimer nos sentiments ? Le malheur de la plus juste louange, quand elle s'adresse aux Princes, c'est de ressembler à la flatterie. Et de la flatterie vous êtes, Monseigneur, profondément dédaigneux. Par bonheur, c'est ce que vous avez fait qui vous loue. Et nous ne vous dirons qu'une chose qui vous sera, nous en sommes certains, plus agréable que toute louange. Nous vous aimons et nous vous laissons nos cœurs !

Merci et adieu ! Adieu, mais le souvenir éternel !

C'est au tour de M. le Baron de Rolland. Il s'adresse ainsi aux Membres du Congrès :

C'est donc bien vrai, mes chers collègues, le Congrès est fini! Sous le ciel qui s'assombrit pour se mettre en harmonie avec nos sentiments, il va falloir nous séparer; et dans quelques instants la Principauté sera envahie par cette morne tristesse, cette douloureuse sensation du vide que laisse dans la maison de famille le départ de ses hôtes les plus chers! Et pourtant c'était hier que je venais à cette même tribune, le cœur plein de joie, vous souhaiter la bienvenue au nom du Comité de réception. C'était hier que votre cher président, M. Pouillet, conquérait pour vous et pour lui-même, dès son premier discours, avec notre admiration à tous, la haute estime et la vive sympathie de nos Augustes Souverains, l'attachement respectueux et enthousiaste de notre population tout entière. C'était hier que pour la première fois ici nos mains tendues se rencontraient et que nos verres se heurtaient dans un premier échange de vœux remplis de cordialité. Votre programme assure que vous nous êtes restés une semaine.

Mais cette semaine s'est envolée comme un rêve, rêve exquis dont vous avez fait tout le charme. Ah! vous nous remerciez, par l'organe d'un de vos présidents éminents, vous nous remerciez de notre accueil, des quelques distractions que nous vous avons offertes sous le haut patronage de nos Souverains bien-aimés et parfois en leur Auguste présence. Mais c'est nous, croyez bien que nous en avons le sentiment profond et ineffaçable; c'est nous qui restons et demeurons à tout jamais vos obligés. Nous vous avons prêté un peu de notre ciel bleu; nous vous avons montré notre mer si belle et si capricieuse, et les panoramas superbes des monts qui nous environnent. Mais vous nous avez apporté la grâce de vos compagnes de route, votre affabilité toujours égale et la beauté imposante de votre grande Association. Nous avons, à la vérité, illuminé, pour vous faire fête, nos maisons, nos boulevards, nos jardins et notre mer elle-même. Mais vous nous avez prodigué les lumières de la science, l'éclat de l'esprit, le rayonnement de votre idéal, et de l'éclat de votre congrès; il restera longtemps comme une auréole au front de notre chère Principauté.

Ce n'était pas assez pourtant au gré de vos désirs. Vous avez voulu laisser à ce petit pays un témoignage exceptionnel de reconnaissance, le plus précieux, le plus flatteur qui fut en votre pouvoir; et, pour qu'on ne put se méprendre sur votre intention, vous le lui avez donné dans la personne d'un de ses serviteurs les plus modestes, uniquement parce qu'il s'était trouvé à la tête du Comité chargé de la représenter. Malgré cette explication, Messieurs, qu'il me soit permis d'ajouter, je ne suis pas encore remis de l'émotion, de la stupéfaction que m'a causée votre décision d'hier. Moi, votre élève obscur, moi qui mériterais à peine de figurer aux derniers rangs de votre phalange d'élite, vous m'avez poussé tout d'un coup, dans un élan de votre générosité un instant aveuglée, aux côtés de vos collègues les plus anciens, les plus méritants, les plus illustres! Ma confusion est sincère, croyez-le bien; et n'eût été ma surprise, mon ahurissement, à la nouvelle d'un tel honneur, je l'aurais décliné dans le sentiment profond de ma trop grande indignité. Mais s'il suffit, pour me faire pardonner mon acceptation, de tout mon dévouement à votre noble cause, de tout mon zèle à la défendre dans ma très petite sphère, je suis trop heureux de vous les promettre pour tout le temps qu'il plaira à Dieu de me laisser porter le titre auquel vous avez bien voulu me hausser.

Un mot encore, mes chers collègues, et j'ai fini. Vous êtes arrivés chez nous avec les premières hirondelles. Ces charmants oiseaux, que l'on attend partout avec impatience et que partout on accueille avec bonheur, nous les aimons tout particulièrement dans ce pays, comme l'embème de nos hôtes fidèles. Ils suspendent leurs nids aux toits de nos demeures, et, reconnaissants de cet abri d'un jour, ils se souviennent de nous dans leurs pérégrinations lointaines. Tôt où tard ils nous reviennent, sûrs de retrouver à nos côtés l'asile qu'ils ont choisi. Suivez leur exemple, mes chers collègues. Quels que soient les pays où vous allez maintenant porter la semence féconde du droit et de la fraternité intellectuelle, quel que soit le faste des réceptions qui vous attendent, rappelez-vous notre hospitalité bien modeste, quoi que vous en disiez, mais non moins cordiale, et songez à nous revenir un jour. Ce jour-là, vous pouvez m'en croire, vous retrouverez dans nos cœurs, s'ils battent encore, la large place que vous y avez prise.

M. Olivier Ritt répond à M. Ratisbonne, au nom de la Principauté :

Monseigneur,  
Mesdames, Messieurs,

Je serai très bref, désireux de ne pas prolonger le moment, toujours trop triste, de la séparation. Aussi bien, Monsieur de Rolland vient de vous adresser, avec toute son âme et sa vibrante éloquence, des adieux auxquels je ne puis que m'associer.

Les membres du Congrès ont pu constater et s'expliquer l'étroite union de sentiments et le respect doublé d'amour des sujets Monégasques pour Leurs Altesses Sérénissimes. La superbe inspiration de l'illustre Président perpétuel de l'Association Littéraire et Artistique Internationale, dans ses remerciements à Notre Prince Souverain et à Son Auguste Famille, ira droit au cœur de la population tout entière.

Quant au Gouverneur Général, profondément touché par votre toute gracieuse appréciation, il ne fait, lui aussi, que remplir un devoir de gratitude en mettant au service de Leurs Altesses un dévouement absolu et l'expérience de près d'un demi-siècle de fonctions publiques. Sa tâche lui est d'ailleurs facilitée par des collaborateurs de grand mérite, rompus à toutes les hautes traditions de la justice et de l'administration.

Messieurs,

Retenu par les exigences de ma situation, je n'ai pas pu prendre part aux intéressantes excursions faites au dehors. Mais il m'a été permis d'assister à presque toutes vos séances et j'en demeure ravi.

C'est vraiment régal délicat, et sain et trop rare, d'écouter la lecture de ces rapports où l'on sent l'étude approfondie du sujet, la recherche habile de solutions pratiques, et dont les conclusions nettes et lumineuses préparent si bien le terrain de la discussion;

D'entendre des hommes de grand talent, d'une compétence absolue, d'une loyale indépendance, traiter les plus graves questions, dans une même langue bien qu'ils soient de nations différentes, avec quelle ampleur de pensée, quelle puissance de parole, quel manifeste et touchant désir de conciliation;

De suivre la direction donnée aux débats, avec la plus affable et la plus efficace autorité, par des présidents se cédant tour à tour la place;

De retrouver enfin la physionomie de chaque séance reproduite comme avec la rapide fidélité de la photographie, grâce à la prestigieuse souplesse de compréhension et de style de secrétaire modèles.

On comprend qu'avec de tels procédés vous avez marché à pas de géants. Il est impossible de mettre plus généreux efforts au service de plus noble mission. Vous ne pouvez manquer de réussir, car vous avez pour armes l'érudition, la sincérité, la foi, l'enthousiasme et la courtoisie.

Allez donc! Allez vers les autres pays qui se disputent votre présence! Allez continuer votre belle œuvre. Mais je vous le répète en fidèle interprète de tous; revenez nous! La Principauté vous dit, non pas adieu, mais au revoir, et le plus tôt possible!

Enfin, M. le président Pouillet termine la série des discours par cette courte allocution, qui, comme les précédentes, est chaleureusement applaudie.

Monseigneur,  
Mesdames et Messieurs,

Les travaux du Congrès sont terminés et il nous reste à prendre congé. Nous ne le faisons pas sans un serrement de cœur; et je n'ai rien à ajouter aux paroles émues et vibrantes que vient de prononcer notre président perpétuel, notre poète Ratisbonne. Nous quittons Monaco y laissant tous, en partant, un peu du meilleur de nous-mêmes. Mais, comme le disait M. de Rolland, nous imiterons vos hirondelles; le Congrès s'en va; les congressistes reviendront. Et, selon la parole charmante de M. le Gouverneur, notre dernier mot n'est pas adieu, mais au revoir.

Le Congrès de Monaco est clos.

Lors de la première séance du vendredi 23 avril, M. Pouillet, président, a appris à l'assemblée que S. A. S. le Prince avait daigné accepter le titre de Haut protecteur de l'Association, cette communication a été accueillie par les applaudissements des assistants; puis il a nommé M. le baron de Rolland, président perpétuel de ladite association.

Dans la même réunion, en apprenant que S. M. le Roi d'Italie avait échappé à un attentat criminel, M. le président Pouillet, se faisant l'interprète de tout le Congrès, a adressé un télégramme de félicitations à S. Exc. le Ministre des Affaires Etrangères à Rome. Le Gouverneur Général, au nom de Son Auguste Souverain, a remercié le Congrès de cette démarche.

M. Giacosa s'est rendu auprès des membres du Congrès l'intermédiaire d'une invitation de tenir leurs assises de l'année prochaine à Turin, invitation acceptée avec acclamations. Cette acceptation a été immédiatement télégraphiée à la Municipalité de Turin, qui a répondu également par dépêche en remerciant les Congressistes de la bonne nouvelle annoncée.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Fulbert Aureglia, vient d'être reçu 19<sup>e</sup> sur 40 à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris.

Le Secrétaire général du Sport Vélocipédique Monégasque nous communique le résultat des récompenses décernées par cette Société à la suite du concours de machines ornées et illuminées de la fête du 21 avril 1897.

Nautilus, 1<sup>er</sup> prix, 150 francs; Tortue de mer, 2<sup>e</sup>, 120 fr.; Œufs de Pâques, 3<sup>e</sup>, 100 fr.; Lapin, 4<sup>e</sup>, 80 fr.; Rayons X, 5<sup>e</sup>, 50 fr.; Hérait d'arme, 6<sup>e</sup>, 40 fr.; Poisson d'avril, 7<sup>e</sup>, 30 fr.; Escargot, 8<sup>e</sup>, 30 fr.; Bateau à vapeur, 9<sup>e</sup>, 20 fr.; Palette du peintre, 10<sup>e</sup>, 20 fr.

Machines à places multiples. — Carrousel, 1<sup>er</sup>, 120 fr.; Cygne, 2<sup>e</sup>, 100 fr.; Gondole vénitienne, 3<sup>e</sup>, 60 fr.

AVIS

Un emploi de jeune facteur est vacant au bureau des Postes et Télégraphes de Monaco.

Les candidats doivent être âgés de 13 ans au moins, de 15 ans au plus et être de nationalité française.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau des Postes et Télégraphes de Monaco.

Jeudi 29 Avril 1897, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

21<sup>e</sup> ET DERNIER CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de

Madame PAOLA RAINALDI, chanteuse légère de grand opéra et de Mademoiselle MARIE MARIANOFF

Wallenstein, trilogie..... Vincent d'Indy.  
Concerto en mi mineur..... Chopin.

Mademoiselle Marianoff.

Moïna, transcription symphonique.... I. de Lara.

Grand air de Lucie de Lammermoor. Donizetti.

Madame Paola Rainaldi.

L'Orestie, prélude de 3<sup>e</sup> acte (demandé)... Serge Tanéïew.

A. Marguerite au Rouet..... Schubert-Liszt.

B. Gigue..... Scarlatti.

C. Sérénade inédite..... Stcherbatcheff.

Mademoiselle Marianoff.

A. Alleluia du Cid..... Massenet.

B. Les Ailes..... Carissan.

Madame Rainaldi.

Marche Hongroise de la Damnation

de Faust..... H. Berlioz.

A dater du samedi 1<sup>er</sup> mai 1897, les trains express désignés ci-après seront supprimés :

Trains numéros 333, 326, 373 et 370 entre Nice et Monte Carlo.

Trains numéros 315 et 308 entre Nice et Menton.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le joli mois de mai est proche. Nous devrions parcourir les boulevards en habit de demi-saison. Nous grelottons sous nos manteaux d'hiver. Les poètes sont de sublimes menteurs lorsqu'ils chantent :

Mignonne, voici l'Avril

Le soleil revient d'exil

ou encore le fameux « lied du printemps » :

Le doux Avril vers nous s'avance

Bercé sur l'aile du zéphir.

Le zéphir qui nous berce en ce moment est une affreuse bise. Les fabricants de calendrier sont des fumistes. L'ordre des saisons serait-il changé? L'Humanité serait-elle en froid avec le soleil ou le soleil en froid avec l'Humanité? A la science de répondre. Est-ce elle ou est-ce la marche du temps qui a fait faillite.

Une seule chose nous rappelle le printemps : c'est l'impôt annuel des œufs de Pâques. Contribution charmante, contre laquelle aucun galant homme ne proteste parce qu'il rend souriantes les femmes en la belle saison de l'amour. Œuf symbolique, tu fais trembler de plaisir les plus jolies mains lorsqu'elles brisent ta coquille. Renferme-t-elle un diamant, une perle, un bijou? Renferme-t-elle simplement un « chèque »... en ce moment où le chèque, bien que discrédité, est partout fort bien accueilli?

La jeunesse de l'année n'a pas été très brillante; mais les lilas remplissent l'air de leurs parfums, Paris est sillonné de voitures fleuries, et les Parisiennes, par leurs sourires, essaient de nous faire oublier la mauvaise humeur du ciel. Il y a compensation.

×

Jusqu'à nouvel ordre, les amateurs d'expositions devront venir à Paris. Nous avons en ce moment deux expositions de peinture, une au Champ-de-Mars et l'autre aux Champs-Élysées. Ce qu'on a verni cette semaine et ce qu'on a déjeuné entre deux bousculades dans des restaurants remplis d'artistes et de gens du monde, même de tous les mondes! Le Salon du Champs-de-Mars de cette année ressemble exactement à celui de l'année dernière. Les mêmes artistes y exposent à peu près les mêmes œuvres. Ce n'est pas très gai; mais c'est moins triste qu'au Salon officiel où il y a dans l'air un peu de deuil.

Le vieux bâtiment qui pendant tant d'années a abrité les expositions industrielles, le concours hippique et les salons artistiques va prochainement disparaître. On y substituera, dit-on, des édifices merveilleux; mais Paris a de la méfiance. Ce qu'on va édifier vaudra-t-il ce qu'on ve détruire?

D'ailleurs la Société des Artistes français, aux Champs-Élysées, a l'air de camper et de ne plus être dans ses meubles. Le classique restaurant Ledoyen paraît mettre des crêpes sur sa « truite sanmonnée sauce verte ». Les salles où sont placées les tableaux ne sont plus les mêmes que celles dont on avait l'habitude, l'emplacement est plus limité et les peintres sont furieux. Il y a eu autant d'appelés que les années précédentes, mais beaucoup moins d'élus.

Les journaux, depuis nombre d'années, se plaignaient du nombre excessif des toiles admises. Cet amas d'œuvres, à les entendre, diminuait l'intérêt artistique et il y avait à éliminer la moitié ou au moins le tiers des envois. C'est ce qu'on a fait cette année. Mais, hâtons-nous de le dire,

le résultat a été déplorable. Les peintres hors concours ont envoyé, comme précédemment, chacun deux tableaux. Il y a dans ces œuvres admises de droit quelques beaux morceaux; mais combien auraient été refusés si le jury en avait eu le pouvoir!

Par suite du manque de place, on a été sévère pour les artistes encore soumis au jury d'admission. On a reçu; mais on a favorisé les élèves sages des maîtres cotés, leurs imitateurs dociles et complaisants, leurs doublures. Les talents originaux et indépendants n'ont pas trouvé le moindre bout de panneau. Ce qui fait que l'ensemble du Salon officiel est médiocre, très médiocre. Il manque absolument d'œuvres intéressantes, personnelles et hardies.

×

Nous sommes ici, comme dans la Principauté, en plein congrès intellectuel.

A Monaco, vous vous occupez de la propriété littéraire et artistique, propriété assez ingrate si nous en jugeons par le passage du testament de M<sup>me</sup> de Girardin, qui est à méditer: « J'estime à dix mille francs la moitié de la valeur de mes ouvrages pendant vingt ans. — 8 août 1844 ».

M<sup>me</sup> de Girardin était auteur de plusieurs poèmes, de cinq romans, de trois volumes de chroniques, de dix pièces de théâtre. Pendant trente-deux ans elle avait travaillé assiduellement, et tout ce qu'elle a pu laisser à ses héritiers, c'est une somme de vingt-mille francs! Il est vrai que depuis 1844, la condition des littérateurs et des artistes s'est améliorée.

Celle des professeurs aussi; mais elle n'est pas ce qu'elle devrait être, et nous comprenons que les universitaires se préoccupent de leurs intérêts dans le congrès qu'ils tiennent en ce moment à Paris. Ce n'est pas sans difficulté que ces fonctionnaires ont pu obtenir l'autorisation de faire ce congrès. M. Combes, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, l'avait interdit; M. Rambaud a étudié la question de plus près, et il a autorisé cette réunion après avoir examiné les articles du programme qui sera discuté dans les séances du Congrès. C'est une sorte de syndicat de professeurs de l'enseignement secondaire qui va être ainsi formé.

On doit en effet discuter la création d'une association générale de secours mutuels pour les veuves et les enfants des professeurs qui meurent avant d'avoir servi l'Etat pendant vingt-cinq ans.

Parmi les questions de pédagogie inscrites à l'ordre du jour, la plus importante est la réforme du baccalauréat.

D'après les méchantes langues au lieu de réformer le baccalauréat, il faudrait le supprimer. On ne le fera pas; on ne choquera pas ainsi violemment les habitudes françaises. Chez nous, chacun aime à faire partie de quelque mandarinat. C'est pour cette raison que des hommes intelligents et indépendants aspirent aux diplômes et aux fonctions s'obtenant par des concours. Nous aspirons tous à faire partie d'une hiérarchie. Qu'arriverait-il si le diplôme de bachelier ne cassait pas les reins à tant de chevaux avant le commencement du *steeple chase* des carrières publiques?

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco  
rue du Tribunal, n° 2.

**MODIFICATION AUX STATUTS  
de la Société Anonyme des Bains de Mer  
et du Cercle des Etrangers à Monaco**

I. Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le sept août 1896, il a été apporté aux statuts de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, dont le siège est à Monaco, la modification suivante votée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite Société tenue à Monaco, au siège social, le treize mai 1896, ladite assemblée constituée conformément à l'article 43 des Statuts.

**ARTICLE 21 DES STATUTS :**

L'article 21 des Statuts a été modifié et se trouve par suite conçu dans les termes suivants :

« Il sera alloué à chaque administrateur un jeton de présence de mille francs par réunion.

Le Conseil aura droit à une part de deux pour cent dans les bénéfices après prélèvement des frais généraux et du coupon d'intérêts; toutefois cette part sera réduite à un et demi pour cent s'il y a quatre administrateurs, à un et trois quarts pour cent s'il y en a cinq.

Le Conseil se partagera cette allocation comme bon lui semblera. »

II. Cette modification a été approuvée par Son Atesse Sérénissime le Prince, suivant ordonnance souveraine en date du 21 avril présent mois.

III. Une expédition de l'acte ci-dessus énoncé a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 26 du même mois.

Pour insertion faite en conformité de l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895,

L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
rue Grimaldi, 39.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le quinze avril mil huit cent quatre-

vingt-dix-sept, enregistré : Monsieur Frédéric GAST, joaillier, et madame Amélie HUBERT, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, ont acquis, de : 1<sup>o</sup> monsieur Eugène SOUDRILLE, propriétaire, et madame Emilie FOULLEROUX, son épouse, demeurant ensemble à Monaco; 2<sup>o</sup> et monsieur Paul-Barthélemy FOULLEROUX, artiste, et madame Louise FORMONT, son épouse, demeurant ensemble à New-York, ayant aussi élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, une travée de la galerie Charles III, située à Monaco, avenue des Spélugues, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, terrasse publique devant, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 306 de la section D, et tenant : à l'est, la travée de monsieur Pillet, coiffeur; au midi, l'avenue des Spélugues; à l'ouest, le pavillon de monsieur Casanova; et au nord, la Société de l'hôtel Métropole.

Cette acquisition a été faite au prix de *soixante-quinze mille francs*.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 57, numéro 14, a été déposée ce jourd'hui même au greffe du Tribunal supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : signé, A. BLANC.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco (Condamine)  
39, rue Grimaldi, 39

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le vingt et un avril mil huit cent quatre-vingt dix-sept, enregistré, M. Edmond DOLLFUS, officier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à Paris, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, a acquis de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise-Félicité-Amélie-Léonide de LAUNAY, de Villemessant, propriétaire, veuve de M. Joseph-Gustave BORDIN, demeurant à Paris; 2<sup>o</sup> et de M. Marie-Gabriel-Georges-Henri SOUCHÉ, rentier, demeurant à Paris, ayant aussi élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, une propriété située à Monaco, quartier de Monte Carlo, dite « villa Beaumarchais », consistant en une maison de deux étages d'habitation, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, jardin autour, écurie et remise, le tout d'une contenance d'environ deux mille trois cent soixante-sept mètres huit centièmes, porté au plan cadastral sous les n<sup>os</sup> 190, 191 et 192 de la section D, et tenant : du midi, à l'avenue Beaumarchais; du nord, aux héritiers de M. Charles Médecin et à M<sup>me</sup> Erhard ou représentant; du levant, à l'avenue Princesse-Alice et à l'hôtel des Anglais appartenant à M. de Werbrouck, et du couchant, à l'avenue de la Scala.

Cette acquisition a été faite au prix de *trois cent mille francs*.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, vol. 58, n<sup>o</sup> 1, a été déposée ce jourd'hui même au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes, ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : A. BLANC

Dûment enregistré.

UN CLERC est demandé par M<sup>e</sup> CHARLES TOBON, huissier, à Monaco, 30, rue du Milieu.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le 18 mars 1897, M. Bertrand RENDU, maître-d'hôtel, et M<sup>me</sup> Rosalie dite Joséphine MAISSA, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont vendu à M. Claude dit Claudius MERCIER, le fonds d'hôtel que M. et M<sup>me</sup> Rendu exploitaient à Monaco, quartier de la Condamine, maison Ferrari, sous le nom d'Hôtel Monégasque.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> BLANC, notaire, dans le délai de huit jours, à peine de déchéance.

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**APPARTEMENT A LOUER**

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

**PRIX FIXE**

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

**ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE**

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

A LA

**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

**Uniformes et Livrées** — Costumes **Cyclistes** — Maillots et Bas — **Robes de chambre** et **Coin de feu** — **Vêtements imperméables** — **Habits** — **Redingotes** — **Gilets et Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon**.

**Vêtements sur mesure**, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**GÈNES**

**CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES**

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D<sup>r</sup> L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES  
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D<sup>r</sup> Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, samedi, mercredi et dimanche.

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Berrière, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1897